Collège Saint Gabriel
Ensemble scolaire EIC

Informations Pratiques
Rentrée 2025 - 2026

Renseignements pratiques

1- Rentrée des élèves :

Lundi 1er septembre de 13h30 à 16h20 : Accueil des 6ème (pas cours le matin)
Journée d'intégration pour les 6ème le vendredi 5 septembre de 8h à 16h30 (Sortie ASNAPIO)

Lundi 1er Septembre 2025 matin :

- Rentrée des élèves 3èmes de 8h00 à 10h00
- Rentrée des élèves 4èmes de 8h30 à 10h30
- Rentrée des élèves 5èmes de 9h00 à 11h00

(**pas cours l'après-midi pour les 5è, 4è, 3è**)

Durant ce temps d'accueil par le professeur principal de la classe de votre enfant, nous procéderons également à la distribution des tablettes (pour les 6ème), agenda scolaire et carnet de liaison.

Mardi 2 Septembre 2025 :
Pour tous, les cours débuteront le mardi 2 septembre 2025 suivant l'emploi du temps. Attention, ouverture des portes à 7h45.
Merci de relire le point 1 du règlement intérieur.
Les repas pourront être pris dès le lundi 8 septembre 2025.
L'étude du soir débutera le même jour de 16h25 à 17h15.

L'inscription définitive de 4 repas au prix de 5,50€ l'unité ou 2/3 repas au prix de 6,00€ l'unité **à la restauration sera validée le jour de la rentrée, et engagera la famille financièrement**. Il pourra être déduit les aides du conseil général et de l'inspection académique (période de septembre à décembre et de janvier à juin)

2- HORAIRES DES COURS

L'emploi du temps est communiqué à chaque élève en début d'année. **Le matin :** sonnerie **7h55,** fin des cours **12h00, l'après-midi :** sonnerie **13h25,** fin des cours **16h20 ou 17h15** selon emploi du temps. **Chaque élève est tenu d'être présent dans la cour du collège avant la sonnerie.**
Sur proposition de la direction, des aménagements peuvent être proposés aux familles selon l'emploi du temps de la classe le matin ou le soir. Bien entendu, les élèves peuvent être pris en charge de 7h55 à 17h15 tous les jours de la semaine (sauf le mercredi).
Congé hebdomadaire : le Mercredi après-midi et le Samedi toute la journée.
Organisation des entrées et sorties :
Les entrées de 7h45, 8h50 et 13h15 ainsi que les sorties de 12h00, 15h15, 16h20 et 17h15 se font par la grille élève. En cas de retard, l'élève doit obligatoirement se signaler par le biais du visiophone, avant d'aller demander une autorisation d'entrée en cours auprès du responsable de la vie scolaire.
Une étude surveillée et l'aide aux devoirs, sont assurées tous les soirs de 16h25 à 17h15 (sur inscription).
Les retenues seront organisées le Mercredi après-midi, ou le soir.

3- FOURNITURES SCOLAIRES

Pour chaque classe, nous avons établi une liste de fournitures nécessaires (annexe ci-jointe). Les professeurs ont été invités à ne rien exiger d'autre, afin d'éviter toute dépense inutile. Sachez que beaucoup d'élèves ont tendance à présenter à leurs parents des demandes exagérées d'objets qui ne sont pas nécessaires. Cela ne peut que créer des problèmes supplémentaires de perte ou de vol. **Possibilité d'achat groupé des fournitures scolaires :** Tous les élèves ont la possibilité d'acheter les fournitures scolaires par le biais de la société « Livres en Nord » (www.ecofournitures.fr) Ce service supplémentaire et avantageux **n'est pas obligatoire**. Vous trouverez ci-joint une circulaire spécifique qui précise la marche à suivre.

4- TABLETTE NUMERIQUE

A compter de la rentrée 2025, les élèves de 6ème seront équipés d'une tablette numérique, qui sera facturée 13.00 € par mois. Un contrat sera établi entre la famille, l'élève et l'établissement.

5- CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Chaque élève, dont le dossier administratif est complet, recevra d'office un exemplaire début du mois de septembre. Nous vous demandons de bien vouloir en faire des copies et garder l'original. Il est donc inutile d'en réclamer : ils ne peuvent être délivrés avant la rentrée !

6- TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis le 1er janvier 2022, les transports en communs sont gratuits pour les mineurs habitant la Métropole Lilloise. Merci de vous rapprocher d'Ilévia, ou de vous rendre sur le site **www.ilevia.fr** pour obtenir plus d'informations, et connaitre les démarches à suivre pour obtenir un abonnement gratuit.
Votre enfant aura besoin d'un titre de transport pour les éventuels déplacements dans la métropole (musée, sortie,…)

7- BOURSE ET AUTRES AIDES (A lire très attentivement)

Votre enfant peut bénéficier d'une bourse délivrée par l'Inspection Académique, si vos revenus ne dépassent pas **17927€** (revenu fiscal de référence 2023) pour un enfant à charge.
Cette somme est majorée de 4137 € pour chaque enfant à charge supplémentaire. Un dossier à compléter sera adressé, début septembre, aux familles.

Si votre enfant est demi-pensionnaire, des aides peuvent lui être attribuées, sous conditions de ressources. Une circulaire sera remise à tous les élèves demi-pensionnaires, dès que l'information nous parviendra.
Nous vous demandons de suivre avec attention les échéances. L'établissement ne peut être responsable du non-respect de celles-ci. Responsable : Mme Fiolet au 03.20.76.66.41 **secretariatstgab@eic-tourcoing.fr**

8- ASSURANCE ACCIDENTS

La prime d'assurance, comprise dans la scolarité, couvre, après votre propre assurance, les risques d'accidents qui pourraient survenir à votre enfant au collège pendant toute l'année scolaire. **Elle est obligatoire.**
L'indemnisation en frais médicaux intervient, s'il y a lieu, en complément des remboursements que vous pouvez obtenir de la
Sécurité Sociale et/ou des éventuels organismes complémentaires auxquels vous adhérez.

Que faire en cas d'accident ?

Afin de préserver vos droits, vous devez accomplir les formalités suivantes :
- prévenir **immédiatement** le secrétariat (Tél. 03.20.76.66.41 – mail : **secretariatstgab@eic-tourcoing.fr**) et indiquer : nom, prénom, date de naissance de l'élève, date et heure de l'accident, lieu et circonstances de l'accident, siège et nature des lésions, nom, prénom et adresse de deux témoins (surtout s'il s'agit d'un accident de trajet).
Si l'enfant est responsable et/ou victime d'un accident une déclaration doit être établie auprès du secrétariat dans les 48h.

Les Assurances F.E.C. vous contacteront personnellement afin de régler le dossier au mieux de vos intérêts.

9- VOYAGES SCOLAIRES

Chaque année, les élèves du collège peuvent être amenés à participer à des voyages à l'étranger, à des séjours linguistiques ou à passer des examens.
Une carte nationale d'identité leur est alors demandée. Si votre enfant n'en possède pas, il serait judicieux d'effectuer les démarches dès maintenant.
Le collège ne peut être tenu responsable de la non possession ou la perte de la carte d'identité. **Les sommes engagées seront perdues par la famille.**
De plus, pour les voyages à l'étranger, vous devrez transmettre la copie d'une pièce d'identité du responsable légal.

Afin d'étaler sur l'année scolaire la charge des voyages, une partie importante des frais correspondants aux sorties déjà prévues pour 2024/2025 apparaîtra sur la facture annuelle pour les élèves de 6è et 5è.

Les coûts des voyages avec nuitées sont trop importants pour être intégrés. Le cas échéant, d'autres sorties peuvent être à financer.

La vie au collège

1- UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE

Voici le nom des différents responsables que vous pouvez contacter pour toute question ou problème durant l'année
- chef d'établissement : (sur rendez-vous) M. THIERY
- référent des niveaux 6ème / 5ème : Mme SALOMEZ
- référent des niveaux 4ème / 3ème : M. HENSEL
- cadre éducatif : M. HOUSET
- adjointe en pastorale scolaire : Mme. HOLLEBECQUE
- la vie scolaire : M. NOLF
- secrétariat : Mme FIOLET
- service financier : Mme NOLLET : 03.20.69.93.58

Tous les numéros de téléphone se trouvent dans le carnet de liaison de l'élève, et, peuvent être consultés sur le site internet de l'établissement où se trouvent aussi les adresses électroniques (mails).

2- CONTRAT DE VIE SCOLAIRE

A l'inscription, un exemplaire du règlement intérieur appelé "*contrat de vie scolaire*" vous a été remis. Ce document est essentiel et nous vous rappelons **votre** obligation de signer le carnet de liaison **toutes les semaines**.

Nous souhaitons enfin rappeler plusieurs points pratiques :
- ***L'assiduité et la ponctualité,*** conditions indispensables à la réussite scolaire (donc sanctionnées en cas de manquement)
- ***La tenue vestimentaire* doit être correcte, sobre, propre et convenir à un établissement scolaire, excluant excentricité et caractère provocant. Nous n'acceptons pas les vêtements déchirés, dénudant exagérément le corps ou laissant apparaître les sous-vêtements, ni les survêtements. Le port du voile est également interdit dans l'enceinte du collège (et durant les sorties pédagogiques). La tenue sportive (short, survêtement,….) est réservée UNIQUEMENT aux cours d'EPS.**
- ***La quantité et la régularité du travail personnel :*** pour faciliter la progression, les enseignants donnent du travail personnel qu'il convient de faire avec soin et régularité
- ***La lutte contre toute forme de violence,*** particulièrement la violence verbale, principale cause de la violence physique !
- ***L'importance du soutien des parents*** qui ne doivent jamais hésiter à solliciter un rendez-vous auprès des responsables éducatifs et des enseignants

- L'utilisation du garage : les élèves venant en 2 roues recevront, le jour de la rentrée, les indications pratiques, à respecter strictement. L'utilisation du garage est obligatoire et les engins doivent évidemment être cadenassés. Tout véhicule trouvé dans le collège peut être mis en fourrière.
- ***La tenue des élèves en laboratoire :*** tous les élèves du collège doivent avoir une blouse blanche de coton pour les cours de Sciences Physiques, SVT.
- ***La tenue des élèves en EPS*** : les élèves doivent obligatoirement avoir une paire de chaussures de sport, un tee-shirt, un short, un pull, et, un vêtement de pluie pour les activités extérieures. A proscrire les lacets non serrés, les chaussures à semelles hautes (danger d'entorses) et les semelles noires (traces au sol).

3- INFORMATIONS PAR INTERNET

Plébiscitée par de nombreux parents, la consultation des notes, bulletins, absences et retards, ainsi que le cahier de texte de la classe et les différentes circulaires, se poursuit sur le site :
« www.ecoledirecte.com »

Cet accès permet également de consulter la situation financière : accès à vos factures, consultation de votre compte de frais de scolarité et du porte-monnaie de restauration de votre enfant. Il est également possible de régler la scolarité ou la restauration via ce site.

Pour les familles nouvellement inscrites, les codes d'accès à ce site seront indiqués sur une circulaire, qui sera distribuée en début d'année scolaire. Sinon, le mot de passe est inchangé. De nombreuses informations sont aussi disponibles sur le site du collège www.stgabtourcoing.fr et sur les pages

Facebook et Instagram du collège. Vous pouvez contacter le collège par mail : «**secretariatstgab@eic-tourcoing.fr**».

De plus, nous avisons les familles par téléphone d'une absence non signalée. Il est donc indispensable que les numéros de téléphone soient bien à jour. Merci d'informer le secrétariat de tout changement de coordonnées.

4- REFORME DU COLLEGE

Depuis la rentrée de septembre 2024, des évaluations nationales en maths et en français sont réalisées sur les 4 niveaux du collège en début d'année. Vous trouverez également sur le site internet du collège, toutes les nouveautés propres à notre collège.

Les principales nouveautés pour l'élève sont :

– Un volume horaire équilibré sur les 4 niveaux ;

De la classe de 6° à la classe de 3°, plusieurs enseignements de complément ou options sont proposées :

– 6ème : LV2 Espagnol (3h/semaine) ;
– 5ème : LV2 Allemand ou Espagnol (les élèves des groupes bilangues poursuivent l'option choisie en 6°) ;
Latin – l'élève s'engage pour les 3 années (2h/semaine en 5ème et 2h/semaine en 4ème et 3heures en 3ème) ;
– 4ème : Latin et LCE Anglais ou LCE Espagnol (2h/semaine) ;
– 3ème : Latin et LCE Anglais ou LCE Espagnol (2h/semaine) ;
– Sur les 4 niveaux : La Section Basket Ball (2h30/semaine) évolue **en Section Sportive**. Tout renseignement peut être pris directement auprès de Monsieur HENSEL.
– Mise en place du « Quart d'heure lecture » journalier pour les 4 niveaux
- 6ème : cours de culture religieuse (découvertes des principales religions monothéistes), en lien avec les cours d'histoire et français.

5- LA PASTORALE

Établissement catholique d'enseignement, le collège Saint Gabriel permet à tous les élèves qui le souhaitent de participer à différentes propositions de la foi adaptées à leur vie chrétienne ou à leur recherche de sens à la vie. Les propositions s'articulent autour de 4 axes :

① ***des temps de partage et de réflexion*** ;
② ***les préparations au baptême, à la première eucharistie et à la profession de foi (retraite de 2 jours à Merville)*** ;
③ ***les temps forts*** ;
④ ***les actions d'entraide et de solidarité***.

Elles seront coordonnées par la coordinatrice en Pastorale du collège, qui est entourée d'une équipe d'animation constituée de membres de la communauté éducative (adultes de l'établissement et parents). N'hésitez pas à la rejoindre !

6- SANTÉ

Pour les élèves de 6ème qui souhaitent intégrer la section basket, et/ou faire un sport avec l'association sportive, il vous est demandé de faire remplir par votre médecin traitant un **certificat médical déclarant votre enfant apte à la pratique d'activités physiques et sportives**. Ce certificat sera à remettre au professeur d'EPS à la rentrée.

7- L'ASSOCIATION SPORTIVE

Le midi et le mercredi après-midi, l'Association Sportive de Saint Gabriel propose aux élèves différentes activités animées par les professeurs d'EPS en vue de participer aux compétitions scolaires inter-établissements dans le cadre de l'UGSEL, ceci dans les sports suivants :

Basket-ball, tennis de table, football en salle.

Une participation annuelle *de 5 € par activité* est demandée afin de couvrir les frais de licence. L'assurance et les frais de transport sont pris en charge par l'Association Sportive Scolaire. Les renseignements, horaires et modalités d'adhésion seront communiqués aux élèves en début d'année scolaire. Les séances débuteront à la fin du mois de septembre.

8- L'ASSOCIATION DE PARENTS

Si nos établissements catholiques peuvent être de véritables communautés éducatives, c'est notamment grâce à la collaboration incessante, à la présence dynamique et dévouée de l'association de Parents et nous souhaitons qu'une très large majorité des parents y adhère ! Rejoignez-nous !

9- DATES DES VACANCES & PONT

Merci de respecter scrupuleusement ce calendrier

- ✓ ***Toussaint*** : du Vendredi 17 Octobre 2025 après la classe au lundi 3 Novembre 2025
- ✓ ***Noël*** : du Vendredi 19 Décembre 2025 après la classe au Lundi 5 Janvier 2026
- ✓ ***Hiver*** : du Vendredi 13 Février 2026 après la classe au Lundi 2 Mars 2026
- ✓ ***Printemps*** : du Vendredi 10 Avril 2026 après la classe au Lundi 27 Avril 2026
- ✓ ***Ascension*** : du mercredi 13 Mai 2026 après la classe au Lundi 18 Mai 2026
- ✓ ***Début des vacances d'été*** : vendredi 3 juillet 2026 après la classe.

Règlement financier
Tarifs 2025-2026

1- TARIF DES SCOLARITÉS – CONTRIBUTIONS FAMILIALES

Afin que l'ensemble scolaire reste accessible à tous et que le coût des scolarités ne soit jamais un obstacle à l'inscription ou à la réinscription d'un élève, **nous proposons aux familles des tarifs différenciés en fonction de votre quotient familial (Q F) calculé à partir de votre avis d'imposition 2023**.

Ainsi donc, cinq tarifs sont proposés selon les revenus :

	$QF = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$	Scolarité sur 10 mois
Tarif A	Moins de 6 000 €	32 € / mois
Tarif B	Entre 6 000 et 12 000 €	37 € / mois
Tarif C	Entre 12 000 et 18 000 €	42 € / mois
Tarif D	Entre 18 000 et 24 000 €	47 € / mois
Tarif E	Plus de 24 000 €	52 € / mois

Nouveau depuis la rentrée 2019 :

- Suite à une décision de l'enseignement catholique de Lille, une participation obligatoire s'ajoute à votre contribution familiale pour faire vivre la solidarité dans les établissements. Elle devrait s'élever à 2,25 euros par mois et par enfant.

Remarque *:* Ce tarif comprend les frais divers, frais couvrant la prime d'assurance, le dossier scolaire, le carnet de correspondance, l'agenda, les photocopies, les frais d'examens blancs en 3ème etc...

2- ADHESION A L'ASSOCIATION DE PARENTS (APEL)

Nous croyons à l'importance d'une Association de Parents active et dynamique dans l'établissement. C'est pourquoi nous n'hésitons pas à leur rendre service, en percevant pour leur compte, la cotisation qui est **annuelle et familiale**.

3- RESTAURATION

Tous les élèves du collège doivent être inscrits soit comme externes, soit comme demi-pensionnaires.

Voici les tarifs des 3 formules de restauration proposés à tous les élèves de l'ensemble scolaire EIC :

↳ la demi-pension « complète » 4 repas par semaine : souhaitant alléger la facture de la demi-pension pour les élèves déjeunant chaque jour au collège, nous proposons un tarif forfaitaire le plus bas possible basé sur 5,50 € le repas ;

↳ la demi-pension 2 ou 3 repas par semaine : Moins cher qu'à l'unité, le tarif forfaitaire se base sur 6,00 € le repas.

Le jour de la rentrée, les parents décident du nombre et des jours de repas que leur enfant prendra chaque semaine **(2 jours minimum, obligatoirement fixes)**. Les élèves seront pointés par la vie scolaire, ce qui permet de contrôler que les repas pris correspondent au nombre et jours choisis. En cas d'absence justifiée de plus d'une semaine, une remise peut être accordée sur demande écrite de la famille.
Sauf exception dûment justifiée, le choix de ce régime engage les parents pour l'année (sauf passage d'externe à 1/2 pensionnaire toujours possible).

Remarque importante *: le prix annuel est calculé sur une base forfaitaire du nombre de repas prévus pour l'année. Les jours de stage en 3ème et les dates précises de cessation de cours sont bien sûr pris en compte.* ***Tout retard dans le paiement de la demi-pension peut entraîner la radiation du service de restauration.***

↳ Le repas exceptionnel pour les externes ou les demi-pensionnaires qui déjeunent un jour non inclus dans leur demi-pension :

Les élèves qui souhaitent prendre un repas occasionnellement doivent régler d'avance leur repas en alimentant leur porte-monnaie de restauration via votre espace internet EcoleDirecte, soit à l'accueil de l'établissement scolaire, au prix de **7,00 € l'unité**. Cette formule plus onéreuse à l'unité qu'en 1/2 pension est adaptée aux élèves qui prennent un repas au self de façon exceptionnelle.

4- MODALITES DE PAIEMENT

La facturation est annuelle. Cette facture vous sera transmise début Novembre par votre enfant et des factures complémentaires seront établies au cours et à la fin de l'année scolaire pour régulariser d'éventuelles dépenses supplémentaires. Elle fera apparaître, selon votre choix, 2 possibilités (les factures complémentaires ajusteront l'échéancier choisi) :

↳1ère possibilité : paiement par prélèvement automatique

Nous invitons avec insistance les familles à choisir cette formule qui est plus simple à gérer et évite les oublis :
➲10 prélèvements seront effectués à partir du 5 des mois d'octobre à juillet inclus. Le 1er prélèvement d'octobre sera de 90€ ; le montant des autres prélèvements correspondra au solde figurant sur la facture divisé par 9.

Attention : cela suppose de veiller à ce que le compte bancaire soit toujours provisionné à la date du prélèvement ! En cas de rejet par la banque, la formule serait immédiatement interrompue. **Si cette solution vous intéresse, merci de retourner la fiche jointe d'autorisation de prélèvement avant la rentrée scolaire** (fiche transmise à l'inscription pour les nouveaux).

↳ 2e possibilité : paiement en une fois ou en quatre fois avant chaque début de vacances (Toussaint, Noël, Février et Printemps).
Ce paiement peut se faire :

➲ ***par chèque bancaire*** envoyé par courrier ou déposé à l'accueil (ne pas oublier de porter au dos du chèque le numéro de compte commençant par 4111.....) ;
➲ ***par espèce*** uniquement à l'accueil de 7h45 à 12h et de 13h15 à 17h30 (fermé le mercredi après-midi) contre un justificatif de règlement.
➲ ***par Carte bancaire,*** directement sur le compte EcoleDirecte Famille

Contact : Mme FIOLET : **secretariatstgab@eic-tourcoing.fr**

5- QUELQUES REGLES A RESPECTER

↳ L'inscription d'un élève, son régime et le versement de la scolarité constituent un engagement pris pour la totalité de l'année scolaire

Seule une absence pour maladie de plus d'un mois et justifiée par certificat médical peut donner lieu à une réduction des frais de scolarité
↳ la facturation des frais de scolarité ne peut être interrompue que dans 2 cas précis : sanction d'exclusion d'un élève prise par l'établissement ou décision d'arrêt des études prise par la famille en accord avec la direction de l'établissement ;

↳ une fois l'élève inscrit officiellement à l'examen par l'établissement, la scolarité annuelle est due ;

↳ pour les élèves boursiers, le montant versé par l'Inspection Académique est déduit du montant dû ;

↳ aucun document officiel ou certificat de radiation ne pourra être délivré si la famille n'est pas en règle avec les services comptables ;

↳ en cas de problème, ne jamais hésiter à contacter le service financier, Mme Nollet au 03-20-69-93-58 ou à rencontrer le chef d'établissement.